

ANMAVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 36.873.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 octobre 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Merckx, administrateur de sociétés, demeurant 40, Klappijstraat à B-3294 Diest. L'Assemblée lui donne décharge pour l'exercice de son mandat à ce jour.

L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 16 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04593. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067256.3/655/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

KERTES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.126.

Par décision du conseil d'administration, lors de la réunion du 24 septembre 2003 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé de nommer la société TOWERBEND LIMITED aux fonctions de commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour KERTES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05317. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067318.3/744/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

ODARTECH S.A., OMNIUM DES ARTS ET TECHNIQUES S.A.,

Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 23.512.

DISSOLUTION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 20 octobre 2003 que:

- 1) décharge a été accordée aux administrateurs, commissaire aux comptes, liquidateur et commissaire au contrôle de la liquidation;
- 2) la liquidation est clôturée;
- 3) les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social;
- 4) mandat a été donné à la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l. de faire tous décomptes de frais.

Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067627.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

MERLONI ARISTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 15.826.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 15 janvier 2003 à 10.00 heures au siège social

Première résolution

L'assemblée, après lecture des lettres de démission de Monsieur Massimo Ferrari et de Monsieur Federico Franzina, de leur fonction respective de président du conseil et administrateur décide d'accepter leurs démissions avec effet au 1^{er} février 2003 et les remercie pour leurs activités déployées jusqu'à ce jour.

L'assemblée ratifie et approuve à l'unanimité toutes les activités déployées par M. Massimo Ferrari en tant que président de la société et par M. Federico Franzina en tant qu'administrateur durant leur mandat.

En outre, l'assemblée renonce à l'exercice d'une quelconque action à l'encontre de ces deux personnes relevant d'activités déployées par eux durant l'exercice de leur mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme, avec effet au 1^{er} février 2003, en remplacement de Monsieur Federico Franzina: Monsieur Umberto Vallarino et en remplacement de Monsieur Massimo Ferrari: Monsieur Filippo Simonetti, demeurant respectivement à Paradiso (Suisse) et à Bedano (Suisse), leur mandat ayant la même échéance que celui de leur prédécesseur.

Pour extrait conforme

MERLONI ARISTON INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067304.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

PIANA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.351.

—
 Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

(067312.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

HAMBLETON HALL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 59.019.

—
 Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067776.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

EURO-COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3220 Bettembourg, 50, rue Auguste Collart.

R. C. Luxembourg B 63.585.

—
 Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 24 octobre 2003.

EURO-COIFFURE, S.à r.l.

Signature

(067437.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

morial C, numéro 368 du 18 mai 2001, suivant un acte du notaire instrumentant en date du 14 août 2001, publié au Mémorial C, numéro 113 du 22 janvier 2002, suivant un acte du notaire instrumentant en date du 10 octobre 2001, publié au Mémorial C, numéro 284 du 20 février 2002, et suivant un acte du notaire instrumentant en date du 13 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1105 du 18 juillet 2002,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 76.302 (ci-après dénommée la «Société»),

Cette comparante, représentée comme ci-avant décrit, en sa qualité d'associée unique de LAURUS LUXEMBOURG, S.à r.l., a requis le notaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin de prendre en compte le contrat de vente et d'acquisition des parts sociales en date du 25 août 2003 et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quarante-cinq millions sept cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 45.785.000) représenté par quatre cent cinquante-sept mille huit cent cinquante (457.850) parts sociales d'une valeur unitaire de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les quatre cent cinquante-sept mille huit cent cinquante (457.850) parts sociales ont été intégralement souscrites par la société LAURUS INTERNATIONAL B.V., société constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à NL-5223 Al's- Hertogensbosch, Parallelweg, 64, Pays-Bas.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'associée unique décide de nommer comme Liquidateur Monsieur Kenaad Baldewpersad Tewarie, gérant, né le 6 novembre 1963, dans le district de Nickerie (Surinam), demeurant à Trompenbergerweg 22, 1217 BG Hilversum, Pays-Bas.

Quatrième résolution

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'associé unique dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Cinquième résolution

Le liquidateur ne sera pas rémunéré.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été rédigé à Luxembourg à la date donnée en tête.

Et lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Z. Vassiliyan, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, vol. 18CS, fol. 63, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 octobre 2003.

T. Metzler.

(067422.3/222/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

LAURUS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 76.302.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 octobre 2003.

T. Metzler.

(067423.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

ZORZAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.463.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(067316.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

INTERNATIONAL WEAR PARTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.309.

Par décision du conseil d'administration, lors de la réunion du 10 septembre 2003 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé:

1. de nommer la société TOWERBEND LIMITED aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société QUEEN'S HOLDING LLC démissionnaire.
 2. de nommer Patricia Jupille aux fonctions d'administrateur en remplacement de Angela Cinarelli démissionnaire.
- La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 10 septembre 2003.

Pour *INTERNATIONAL WEAR PARTS S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(067317.3/744/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

KUDELSKI FINANCIAL SERVICES HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 85.281.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 19 septembre 2003, il a été décidé:

- d'accepter les démissions de Monsieur Raphaël Charlier et de Monsieur Christian Billon de leur mandat de membre du conseil de surveillance avec effet immédiat. L'assemblée accorde pleine et entière décharge à Monsieur Raphaël Charlier et à Monsieur Christian Billon pour l'exercice de leur mandat,
- de nommer pour l'exercice comptable se terminant le 31 décembre 2002 Monsieur Dominique Robyns, réviseur d'entreprises, résidant 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, et Monsieur Alexandre Trutt, employé, résidant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, nouveaux membres du conseil de surveillance avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2003, réf. LSO-AJ03794. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067336.3/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

AXA COLONIA KONZERN FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.049.

Lors du Conseil d'Administration tenu le 12 septembre 2003, les actionnaires ont accepté la cooptation de Monsieur Gericke Ulrich, demeurant Gereonstrasse 73, D-50670 Köln au poste d'administrateur avec effet au 30 septembre 2003, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003 et qui se tiendra en 2004, en remplacement de Monsieur Stefan Klein-Depenbrock, demeurant au Gereonsdriesch 9-11, D-50670 Köln, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2003, réf. LSO-AJ03758. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067337.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 4^{ème} vendredi du mois de juin à 15.00 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

| | |
|--|--------|
| 1. A.E. HOLDING S.A., préqualifiée, neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions | 9.999 |
| 2. Monsieur Philip Massonnet, prénommé, une action | 1 |
| Total: dix mille actions. | 10.000 |

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de cent mille Euros (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents Euros (1.400,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

REVAL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 49.410.

L'an deux mille trois, le treize octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de REVAL INVESTISSEMENT S.A., R. C. Luxembourg B 49.410, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 98 du 9 mars 1995.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par des résolutions prises par une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 18 juin 2001, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1212 du 21 décembre 2001.

La séance est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les onze mille sept cent soixante (11.760) actions sans désignation de valeur nominale constituant l'intégralité du capital social de huit cent soixante-sept mille six cent vingt-sept euros trente-quatre cents (EUR 867.627,34) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocation préalable, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autre formalité, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Annulation du capital autorisé.

2. Conversion du capital en USD 1.000.000,-.

3. Augmentation du capital social de son montant actuel de USD 1.000.000,- à un montant de USD 1.114.000,- par émission de 1.340 actions nouvelles et par paiement d'une prime d'émission de USD 13.886.000,-.

4. Modification afférente des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'annuler le capital autorisé.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de convertir le capital social de la Société de EUR en USD au cours de EUR 1,- pour USD 1,15 pour le fixer à USD 1.000.000,-.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 114.000,- pour le porter de son montant actuel de USD 1.000.000,- à USD 1.114.000,- par la création et l'émission de 1.340 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été intégralement souscrites par SYMEX (Bahamas) LTD., R. C. N° 21210B, une société avec siège social à c/o CALLENDERS & Co., Suite 10, The Regent Centre, Freeport, Grand Bahama, Bahamas,

ici représentée par Monsieur Pierre Schill, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 octobre 2003.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Toutes ces actions nouvelles ont été intégralement libérées en espèces ensemble avec une prime d'émission de USD 13.886.000,-, de sorte que le montant total de USD 14.000.000,- est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

En conséquence des trois résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million cent quatorze mille dollars des Etats-Unis (USD 1.114.000,-), représenté par treize mille cent (13.100) actions sans désignation de valeur nominale.»

EUROPEAN WINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 10.036.700-, EUR.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 68.709.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 8 septembre 2003, que:

- le bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 ont été approuvés par l'Assemblée générale.
- décharge pleine et entière a été donnée aux gérants pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- les mandats de gérant de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de Madame Chantal Keereman, juriste, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et de Maître Alex Schmitt, avocat-avoué, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05740. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067460.3/751/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

CERBERE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 50.833.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Signature.

(067707.3/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

CERBERE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 50.833.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2003

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Serge Cammaert, qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Claren et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Ransquin.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuerger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 160 actions constituant l'intégralité du capital social 20 actions sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 2002 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.
- 2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève 1.350.846,04 EUR sont approuvés.

L'assemblée décide de répartir le solde bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 51.583,33 EUR, auquel s'ajoute le report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 281.668,02 EUR de la manière suivante:

- 22.579,17 EUR à la réserve légale
- report à nouveau du solde de 330.672,18 EUR

- 3) Décharge est accordée aux membres du conseil d'administration et au commissaire.

4) L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Serge Cammaert au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Pierre Dochen, démissionnaire. L'assemblée remercie vivement Monsieur Pierre Dochen pour l'intérêt porté au développement de la société.

Sont élus administrateurs, pour une durée de six ans:

Monsieur Serge Cammaert
Monsieur Dominique Ransquin
FIDELIN S.A.H.

Est réélue commissaire aux comptes pour une durée de six ans: BANQUE DELEN LUXEMBOURG.

5) L'assemblée accorde décharge spéciale à Monsieur Pierre Dochen, démissionnaire, pour l'exercice de son mandat. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11.30 heures.

S. Cammaert / D. Ransquin / O. Claren
Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, réf. LSO-AJ04291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067713.3/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

CABLUX S.A., Société Anonyme.

Capital social: 31.000,- EUR.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 144, Millewé.
R. C. Luxembourg B 81.990.

—
Les comptes annuels régulièrement approuvés, la proposition d'affectation du résultat et l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 2003, ont été déposés dans le dossier de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

(067457.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

ASSINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 80.246.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Agent Domiciliaire
Signatures

(067459.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

CAVECAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 44.211.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 octobre 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.
Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067240.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2003.

FINTRADE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 80.253.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Agent Domiciliaire

Signature / Signature

(067468.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

INTERFIN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 80.256.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Agent Domiciliaire

Signature / Signature

(067470.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

GANART LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 65.182.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04986, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature / Signature

(067477.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

GANART LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 65.182.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature / Signature

(067474.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

GANART LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 65.182.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature / Signature

(067471.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

- three billion fifty-eight million five hundred eighty-eight thousand two hundred fifty-seven United States dollars (USD 3,058,588,257.-) have been paid on the class A parts
- seven billion one hundred seventy-nine million six hundred thirty-seven thousand three hundred thirty-one United States dollars (USD 7,179,637,331.-) have been paid on the class B parts.

Unless the context indicates otherwise, the term «parts» as used in these Articles of Incorporation shall refer to the class A parts and class B parts. Parts may be issued with a share premium.

The respective holders of class A and class B parts shall be entitled to the same rights and obligations in respect of dividends and liquidation and more particularly:

- Current dividend distributions will be made to each class (A or B) in accordance with the total share capital plus share premium amount of that class relative to the total share capital plus share premium of the company;
- Liquidating distributions will be made to each class (A or B) in accordance with the total share capital plus share premium amount of that class relative to the total share capital plus share premium of the company;

it being understood that:

- If one class of parts receives a distribution of share premium of that class, such distribution will not automatically entitle the other class of parts to receive a distribution from share premium of such other class;
- If one class of parts receives a dividend distribution, such distribution will not automatically entitle the other class of parts to receive a dividend distribution.

The respective holders of class A and class B parts shall vote at the partners meeting of each class of parts.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its parts, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution, save that the issue premiums to be used for setting off of any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend to any class of parts or other distribution to any class of parts is limited to the amount of issue premiums of that class of parts.

Costs

The share premium reserve converted under the present deed resulting from a contribution made to the company by a corporation resident in the European Union on September 15, 2003, exempt from capital duty pursuant to art. 4-2 of the law of December 29, 1971, the company avails itself from the same provision for the purposes of this deed.

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at seven thousand euros (EUR. 7,000.-).

There being no further items on this agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l., ayant son siège social au Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte du soussigné notaire le 27 juin 2003, publié au Mémorial C, numéro 739 du 11 juillet 2003.

Les statuts de la société ont été modifiés par un acte du soussigné notaire, le 15 septembre 2003, non encore publié au Mémorial Recueil C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M^e Alex Schmitt, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, M^e Isabelle Claude, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mme Sabine Hinz, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision d'augmenter le capital social de la société de deux cent trente-cinq millions de dollars US (USD 235.000.000.-) afin de le porter de son montant actuel de un milliard cent soixante-trois millions neuf cent six mille dollars US (USD 1.163.906.000.-) à un milliard trois cent quatre-vingt dix-huit millions neuf cent six mille dollars US (USD 1.398.906.000.-) par l'émission de quatre millions sept cent mille (4.700.000) nouvelles parts de classe B ayant une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de classe B existantes; cette augmentation étant réalisée par la conversion de l'actuelle prime d'émission de la société liée aux préexistantes parts de classe B détenues par PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED dans le capital de la société.

2. Souscription par PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, société ayant son siège social à La Touche House, International Financial services Centre, Dublin 1, Irlande de toutes les quatre millions sept cent mille (4.700.000) nouvelles parts de classe B et libération par la conversion de deux cent trente-cinq millions de dollars US (USD 235.000.000,-) de l'actuelle prime d'émission de la société relative aux seize millions trois cent quarante-sept mille cinquante-deux (16.347.052) parts de classe B déjà détenues par PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED dans le capital de la société.

3. Echange des 134.206 parts de classe A actuellement détenues par WARNER LAMBERT IRELAND, ensemble avec une prime d'émission de soixante millions trois cent quatre-vingt-douze mille huit cent douze dollars US (USD 60.392.812,-) contre cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-douze (172.792) parts de classe B, ensemble avec une prime d'émission de cinquante-huit millions quatre cent soixante-trois mille cinq cent douze dollars US (USD 58.463.512,-) et annulation subséquente des cent trente-quatre mille deux cent six (134.206) parts de classe A, afin de porter le capital de la société de son montant actuel de un milliard trois cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent six mille dollars US (USD 1.398.906.000,-) à un milliard quatre cents millions huit cent trente-cinq mille trois cents dollars US (USD 1.400.835.300,-), l'investissement total de WARNER LAMBERT IRELAND dans la société restant inchangé (i.e. soixante-sept millions cent trois mille cent douze dollars US - USD 67.103.112,-).

1. Modification des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

- les distributions de dividendes seront effectuées en faveur de chaque classe (A ou B), selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe par rapport au montant total du capital et de la prime d'émission de la société;

- les distributions au moment de la liquidation seront effectuées en faveur de chaque classe (A ou B) selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe par rapport au montant total du capital et de la prime d'émission de la société.

- Si une classe de parts reçoit une distribution de prime d'émission de sa classe, cette distribution ne donnera pas automatiquement droit aux autres classes de parts de recevoir une distribution de prime de leur classe,

- Si une classe de parts reçoit une distribution de dividendes, il ne sera pas automatiquement accordé aux autres classes de parts de recevoir une distribution de dividende.

II. - Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés- ou leurs mandataires, par les membres du Bureau et par le notaire instrumentaire, sera enregistrée avec le présent acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés après avoir été paraphées ne varieront par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les associés ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société de deux cent trente-cinq millions de dollars US (USD 235.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de un milliard cent soixante-trois millions neuf cent six mille dollars US (USD 1.163.906.000,-) à un milliard trois cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent six mille dollars US (USD 1.398.906.000,-) par l'émission de quatre millions sept cent mille (4.700.000) nouvelles parts de classe B ayant une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de classe B existantes; cette augmentation étant réalisée par la conversion de l'actuelle prime d'émission de la société liée aux préexistantes parts de classe B détenues par PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED dans le capital de la société.

Souscription - Deuxième résolution

PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, société ayant son siège social à La Touche House, International Financial services Centre, Dublin 1, Irlande, représentée par M^e Alain Steichen, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration spéciale donnée à New York le 18 septembre 2003, a déclaré souscrire toutes les quatre millions sept cent mille (4.700.000) nouvelles parts de classe B et les payer au prix total de deux cent trente-cinq millions de dollars US (USD 235.000.000,-) par conversion de deux cent trente-cinq millions de dollars US (USD 235.000.000,-) de l'actuelle prime d'émission de la société relative aux seize millions trois cent quarante-sept mille cinquante-deux (16.347.052) parts de classe B déjà détenues par PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED dans le capital de la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'échanger les 134.206 parts de classe A actuellement détenues par WARNER LAMBERT IRELAND, ensemble avec une prime d'émission de soixante millions trois cent quatre-vingt-douze mille huit cent douze dollars US (USD 60.392.812,-) contre cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-douze (172.792) parts de classe B, ensemble avec une prime d'émission de cinquante-huit millions quatre cent soixante-trois mille cinq cent douze dollars US (USD 58.463.512,-) et d'annuler consécutivement les cent trente-quatre mille deux cent six (134.206) parts de classe A, afin de porter le capital de la société de son montant actuel de un milliard trois cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent six mille dollars US (USD 1.398.906.000,-) à un milliard quatre cents millions huit cent trente-cinq mille trois cents dollars US (USD 1.400.835.300,-), l'investissement total de WARNER LAMBERT IRELAND dans la société restant inchangé (i.e. soixante sept millions cent trois mille cent douze dollars US - USD 67.103.112,-).

Quatrième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier les statuts de la société, pour établir que:

- les distributions de dividendes seront effectuées en faveur de chaque classe (A ou B), selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe par rapport au montant total du capital et de la prime d'émission de la société,

- les distributions au moment de la liquidation seront effectuées en faveur de chaque classe (A ou B) selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe par rapport au montant total du capital et de la prime d'émission de la société.

- Si une classe de parts reçoit une distribution de prime d'émission de sa classe, cette distribution ne donnera pas automatiquement droit aux autres classes de parts de recevoir une distribution de prime de leur classe;

- Si une classe de parts reçoit une distribution de dividendes, il ne sera pas automatiquement accordé aux autres classes de parts de recevoir une distribution de dividende.

En conséquence des dispositions ci-dessus, l'article 7 des statuts de la société est modifié et aura la teneur suivante:

«Art. 7. Le capital de la société est fixé à un milliard quatre cents millions huit cent trente-cinq mille trois cent dollars US (USD 1.400.835.300,-) représenté par:

- six millions sept cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-deux (6.796.862) parts de classe A ayant une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune et

- vingt et un millions deux cent dix-neuf mille huit cent quarante-quatre (21.219.844) parts de classe B ayant une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune,

toutes les parts de classe A et de classe B ayant été intégralement libérées.

En plus du capital social, des primes d'émission de:

- trois milliards cinquante-huit millions cinq cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante-sept dollars US (USD 3.058.588.257,-) ont été payées sur les parts de classe A

- sept milliards cent soixante-dix neuf millions six cent trente-sept mille trois cent trente et un dollars US (USD 7.179.637.331,-) ont été payées sur les parts de classe B.

A moins que le contexte n'en dispose autrement, le terme «parts» tel qu'utilisé dans les présents statuts se réfère aux parts de classe A et aux parts de classe B.

Les parts peuvent être émises avec une prime d'émission.

Les détenteurs de parts de classe A et de parts de classe B bénéficient des mêmes droits et obligations quant aux dividendes et à la liquidation et plus particulièrement:

- les distributions de dividendes seront effectuées en faveur de chaque classe (A ou B), selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe par rapport au montant total du capital et de la prime d'émission de la société;

- les distributions au moment de la liquidation seront effectuées en faveur de chaque classe (A ou B) selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe par rapport au montant total du capital et de la prime d'émission de la société.

Etant entendu que:

- Si une classe de parts reçoit une distribution de prime d'émission de sa classe, cette distribution ne donnera pas automatiquement droit aux autres classes de parts de recevoir une distribution de prime de leur classe;

- Si une classe de parts reçoit une distribution de dividendes, il ne sera pas automatiquement accordé aux autres classes de parts de recevoir une distribution de dividende.

Les détenteurs de parts de classe A et de parts de classe B jouissent du droit de vote à l'assemblée des associés de chaque classe de parts.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit selon les dispositions légales luxembourgeoises.

Le Conseil de gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et pourra créer une réserve destinée à recevoir les primes d'émission reçues par la société lors de l'émission et de la vente de ses parts, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil de gérance en vue de compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution excepté le fait que la prime d'émission à utiliser pour compenser des moins values réalisées ou latentes ainsi que pour permettre le paiement de dividendes à toute classe de parts devra être limitée au montant de la prime d'émission attachée à la classe de parts en question.»

Coûts

La prime d'émission convertie en capital selon le présent acte résultant d'un apport fait à la société par une entité résidente d'un Etat Membre de l'Union Européenne le 15 septembre 2003, apport exonéré de droit d'apport en vertu des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, la société se prévaut de la même disposition pour le présent acte.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille euro (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Hinz, I. Claude, A. Steichen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, vol. 140S, fol. 75, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 9 octobre 2003. P. Bettingen.

(065577.3/202/305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 93.997.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 octobre 2003.

P. Bettingen.

(065575.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2003.

TRANSWORLD HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.715.

DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the sixteenth of October.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

NERVINA INVESTMENTS S.A., R.C. Tortola number IBC 188474, a company with registered office at P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by M^e Jean Schutz, lawyer, with professional address at 6, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

by virtue of a proxy under private seal given in Limassol, on April 17, 2002.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company TRANSWORLD HOLDINGS S.A., R.C. Luxembourg B 43.715, hereafter called «the Company», has been incorporated pursuant to a deed of Maître Reginald Neuman, then notary residing in Luxembourg, dated April 27, 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 332 of July 19, 1993.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the same notary, dated August 24, 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 510 of October 27, 1993.

- The corporate capital is presently set at one million three hundred and fifty thousand US dollars (USD 1,350,000.-), divided into one thousand three hundred and fifty (1,350) shares having a par value of one thousand US dollars (USD 1,000.-) each, entirely subscribed and fully paid-in.

- The appearing party has successively become the owner of all the shares of the Company.

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary the share register with the relevant transfers which has immediately been cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company TRANSWORLD HOLDINGS S.A. was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le seize octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NERVINA INVESTMENTS S.A., R.C. Tortola numéro IBC 188474, une société avec siège social à P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,
ici représentée par Me Jean Schutz, avocat, avec adresse professionnelle au 6, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Limassol le 17 avril 2002.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme TRANSWORLD HOLDINGS S.A., R.C. Luxembourg B 43.715, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 332 du 19 juillet 1993. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 24 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 510 du 27 octobre 1993.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à un million trois cent cinquante mille dollars US (USD 1.350.000,-), divisé en mille trois cent cinquante (1.350) actions d'une valeur nominale de mille dollars US (USD 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents lequel a immédiatement été annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société TRANSWORLD HOLDINGS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Schutz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 79, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

A. Schwachtgen.

(068197.3/230/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

SOCIETE DE TRANSPORTS ARAUJO ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.
R. C. Luxembourg B 23.867.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

SOCIETE DE TRANSPORTS ARAUJO & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Signature

(067732.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Titre III Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

Titre V Dissolution, Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;

2. Est nommé gérant de la société:

Monsieur Olivier Jean De Graeve, prénommé.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Villem, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 58, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2003.

G. Lecuit.

(068217.3/220/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

GLOBAL ASSOCIATES IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3358 Leudelange, 13, rue du Lavoir.

R. C. Luxembourg B 88.565.

L'an deux mille trois, le deux octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLOBAL ASSOCIATES IMMOBILIERE S.A., avec siège social à L-3358 Leudelange, 13, rue du Lavoir, inscrite au R.C. sous le numéro B 88.565, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 juillet 2002, publié au Mémorial C, numéro 1446 du 7 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl, qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Betty Mayer, employée privée, demeurant à Kehlen.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de la première phrase du premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

«Le siège social est établi à Leudelange.»

en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.»

III. En vertu du capital autorisé et en exécution de la résolution précitée du 5 septembre 2003, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté la souscription à un total de vingt-huit mille cinq cents (28.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites par la société DUE MAGGIO S.p.A., établie et ayant son siège social à Via Perrone 16, CAP 10100 Turin, Italie.

La libération est faite par un apport en nature constitué d'une conversion partielle d'une créance de la société DUE MAGGIO S.p.A., préqualifiée, envers la société DUE MAGGIO INTERNATIONAL S.A.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 30 septembre 2003 par Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de la créance est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Il résulte notamment dudit rapport que la créance est certaine, liquide et exigible et que rien ne s'oppose à la conversion partielle d'un montant de EUR 2.850.000,- provenant de cette dette en capital social de la Société.

IV. A la suite de l'augmentation de capital qui précède, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3, alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à deux millions huit cent quatre-vingt-cinq mille (2.885.000,-) euros (EUR), divisé en vingt-huit mille huit cent cinquante (28.850) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, vol. 141S, fol. 1, case 8. – Reçu 28.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

A. Schwachtgen.

(068193.3/230/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

DUE MAGGIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 89.244.

Statuts coordonnés suivant l'acte N°1351 du 16 octobre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(068194.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.